

FUSION DGI-DGCP

AUDIENCE DE RENTREE A BERCY



Solidaires
SNUI aux Impôts

FDSU Solidaires

SUD
SUD Trésor à la
Comptabilité Publique

La FDSU (SNUI et SUD Trésor) a été reçue vendredi 31 août par le cabinet du ministre afin de prendre connaissance du bilan des opérations de rapprochement DGI-DGCP engagées depuis 2005 et visant à mettre en place un interlocuteur fiscal unique des particuliers.

La délégation a immédiatement réagi aux propos scandaleux tenus par le président de la République lors de son intervention devant le MEDEF. Elle a exigé des clarifications rapides sur ce que veut dire « *levée de l'anonymat* » et dénoncé le fait qu'un ancien ministre des Finances aujourd'hui chef de l'Etat laisse planer le doute sur l'existence de « *pratiques Vichyssoises* » au sein de l'administration fiscale.

Sur le cœur du sujet de cette audience, la fusion, trois points principaux ont été abordés :

- 1/ le calendrier
- 2/ le contenu du bilan
- 3/ les principes de la fusion

1/ Le calendrier

Le ministre recevra la FDSU mi-septembre pour recueillir nos réactions suite à l'analyse du bilan. A cette occasion, il livrera sa propre appréciation des points positifs et négatifs sur les deux options de fusion.

Fin septembre début octobre, les sept fédérations seront reçues ensemble pour l'entendre annoncer son choix entre la fusion totale ou la fiscale.

Entre temps, une enquête sera réalisée par Ipsos auprès d'agents de 4 départements. La FDSU a pris acte de ces précisions calendaires et a demandé la communication du schéma d'intervention pour le sondage.

Le cabinet a affirmé maîtriser les orientations : quelle perception réciproque des réseaux sur les schémas de fusion, quelles craintes, quelles attentes, quelles suggestions. Le résultat sera remis avant la fin du mois de septembre.

2/ Le contenu du bilan

Après la présentation d'une rapide synthèse par le directeur adjoint du cabinet, la FDSU a rappelé, sans rentrer dans le détail, qu'il manquait des éléments importants d'appréciation : manque de recul car il ne commence qu'à partir de 2005, omettant ainsi les restructurations engagées juste après le conflit de 2000 ; rien sur le transfert de l'IS et de la TS de la DGCP vers la DGI, absence de questionnement sur les conditions de vie au travail des agents ; absence d'analyse sur les évolutions de l'informatique commune ; aucune réflexion sur la gestion des personnel (quid de la règle de l'ancienneté notamment) ; ni sur leurs rémunérations (reconnaissance des efforts et des qualifications) ; minimisation des critiques sur les dispositifs de formation professionnelle et sur les outils ; absence de données sur les agents Domaines ayant opté pour la DGCP.

Le ministère, comme on pouvait s'y attendre, retient de ce bilan que l'adhésion des agents aux évolutions est significative, qu'ils apprécient l'enrichissement professionnel qu'entraîne le travail en commun (accueil), qu'ils demandent néanmoins une poursuite de l'accompagnement des rapprochements et que les usagers sont particulièrement satisfaits des hôtels des Finances, des accueils Finances et du numéro de téléphone unique (dans l'Ain). Par contre, sur l'adresse Internet unique, le bilan n'a pas été correctement réalisé à cause de la difficulté de collecter des données fiables.

3/ les principes de la fusion

En conclusion (provisoire), le cabinet du ministre a tenu à réaffirmer qu'il n'y avait que deux scénarios, que l'Administration Fiscale Unique était de toute façon le noyau dur des deux schémas, que le bilan précité plaçait pour une accélération de la constitution d'Hôtels des Finances, que la fusion se ferait dans le respect de la charte sur les services publics en milieu rural (pas de plan national de fermeture de trésorerie, responsabilité des TPG en la matière...) et que le ministre rassurera très rapidement les élus locaux au regard du maillage territorial.

A l'issue de cette reprise de contact, le calendrier se précise, les décisions mûrissent et les déclarations officielles vont se multiplier.

Le SNUI et SUD Trésor appellent l'ensemble des agents de la DGI et de la DGCP à être très attentifs et réactifs afin de préparer la mobilisation nécessaire à la défense de leurs intérêts et de ceux du service public.

Paris, le 31 août 2006.